

14. N^o l'Extrait de l'Act. de Naissance de la futur. Epouse
 15. N^o l'Certificat de non-opposition delib^{re} le Vingt-Cinq Octobres
 Mil huit Cent quatre-Vingt-trois, par Monsieur L'Avoué de La Crau (Var)
 constatant que les publications ont été faites à La Crau (Var) les quinze et
 Vingt-deux Octobres, Mil huit Cent quatre-Vingt-trois.

Et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été lecture par moi Officier
 public; Ainsi que du Chapitre VI du titre V, levr premier du Code
 Civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des
 Epoux. Et de même suite, sur notre interpolation, conformément
 à l'Article 76 du Code Civil modifié par la loi Du 18 juillet 1819,
 les futurs Epoux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, Simon
 Elisabeth, Marguerite, Collette, Colès et Maurice Honoré
 Justin, Gairard

Les dits Epoux nous ont déclaré qu'il est né d'un fils unique du sexe
 féminin et présent âgé de Vingt mois, inscrit sur les Registres des
 Actes de Naissance de la Commune de Coulons (Var) sous le N^o 219, le
 Vingt-Septier, Mil huit Cent quatre-Vingt-deux, sous les prénoms
 et nom de Henriette, Marie, Raymond, Gairard, sachant qu'il a
 été justifié par l'Extrait de l'Act. de naissance à nous représenté,
 laquelle Epouse et moi avons reconnu et certifier pour son enfant propre
 et seul en présence de Jacquet Jean, domicilié à La Gard. Appartenant
 au Var, âgé de soixante-sept ans, profession de marchand d'Armes, non
 parent ni allié du futur.

de Girouvier, Etienne, domicilié à La Gard (Var) âgé de cent-deux ans,
 profession de Boucher, non parent ni allié des futurs.

De Fabas, Joseph domicilié à La Gard (Var) âgé de cinquante-huit ans,
 profession de marchand de b. charbon, non parent ni allié des futurs.

Et de Christian, Jacques domicilié à La Gard (Var) âgé de cinquante-trois
 ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des futurs.

Après quoi moi, Cigean, Blanc, Maire de la Commune
 de La Gard.

faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, en présence, au nom de la
 loi que les dits parties sont unies en mariage. Il a été dressé le
 présent Act. dont lecture a été faite publiquement dans la principale
 salle de la Maison communale qui a été signée avec moi, pour
 le futur, la future, les quatre témoins et le père de la future, le mère de la future et del



N^o 19
 Mayene
 et
 Arnaud

les futurs ayant déclaré en la savoir la Bonneurs et de vivre feulle
 à faire par nous requises
 Henri Gairard
 Elisabeth Etols
 Jouguez
 Christian
 Cotes
 Dubois
 Eugène

Mairie de La Gard Arrondissement de Coulons

Le Evenlsun Octobres, Mil huit Cent quatre-Vingt-trois, à
 dix heures du matin

Acte de Mariage de Henri, Charles, Mayen âgé de
 Vingt-neuf ans, né à Marseille (Bouches Du Rhône) le cinq
 Mars, Mil huit Cent soixante-quatre, profession de Maçon,
 domicilié à La Gard (Var) fils majeur de Joseph, David,
 Gustave, Mayen né à Evrens (Var) domicilié à La Gard
 (Var) profession de Maître-Maçon et de feu Josephine, Céline,
 Nicolas, son Epouse, sans profession, née à Courves (Var) en son
 vivant domicilié à Marseille (Bouches-Du-Rhône) & père
 ici présent et consentant d'un part

Et de Josephine, Andréline, Christine, Arnaud âgée
 Vingt-trois ans, née à La Gard (Var) le Vingt-quatre juillet Mil huit
 Cent soixante-deux, sans profession, domicilié à La Gard (Var)
 fille majeure de Simon, Vincent, Arnaud né à La Gard (Var) profession
 de Maître-Maçon, domicilié à La Gard (Var) et de Marie, Justine,
 Thérèse, Ferrurier son Epouse, profession de Ménagère, domiciliée
 à La Gard (Var) & père et la mère ici présents et consentants
 d'autre part

Les Actes préliminaires sont: 1^o Les publications de mariage
 faites par nous, sans opposition, les Dimanches quinze et Vingt-neuf
 Octobres de la présente, ^{année} demeurés affichés pendant le délai voulu par
 la loi

2^o N^o l'Extrait de l'Act. de Naissance du futur Epoux
 3^o N^o l'Extrait de l'Act. de décès de la mère du futur Epoux